

INSCRIPTION PERISCOLAIRE - LES GRAPPILLONS DE BLACE

Période : Septembre-Décembre 2026

Responsable légal 1 :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Responsable légal 2 :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom	Prénom	Âge	02/09	09/09	16/09	23/09	30/09	07/10	14/10	4/11	18/11	25/11	02/12	09/12	16/12

La cotisation annuelle par famille, d'un montant de 24 €, est valable du 1^{er}/07/2026 au 30/06/2027. Payable lors de la première inscription au centre de loisirs de vos enfants.

Si vous avez déjà inscrit vos enfants durant la période Juillet 2026 à Juin 2027, cette cotisation n'est pas due.

Cotisation annuelle ☐ OUI, à régler ☐ NON, déjà versé

La tarification prend en compte le repas du midi et le goûter. Dès 3 enfants inscrits, appliquez le tarif -10%.

Enfant	Tarif à la journée	Nombre de mercredis	Montant total par enfant	Mode de règlement

Mon/mes enfants vont faire la sieste en début d'après-midi : ☐ OUI ☐ NON Si oui, merci d'indiquer le nom du ou des enfants concernés :

L'inscription de votre enfant ne sera validée qu'à réception du dossier complet :

- Fiche d'inscription complétée
- Fiche sanitaire complétée
- Copie du carnet de santé (vaccins obligatoires)
- Fiche d'adhésion 2026/2027
- Attestation CAF indiquant le quotient familial récente
- Assurance responsabilité civile extra-scolaire de l'année en cours
- Règlement : Chèque, virement (RIB sur demande), espèces ou chèque vacances.

En cas d'inscription déjà réalisée au préalable durant la période Juillet 2026-Juin 2027, aucun dossier n'est pas à compléter, uniquement les pièces modificatives.

Je soussigné(e) souhaite inscrire mon/mes enfant(s) au centre de loisirs « Les grappillons de Blacé » aux dates indiquées dans le tableau précédemment complété et je m'acquitte du montant correspondant lors de la remise du dossier d'inscription.

Attention, aucune modification du dossier d'inscription ne pourra être faite après le 15 août, sauf cas de force majeur ou raison médicale, sur présentation d'un justificatif.

Date et signature :